



SECOND DEGRÉ 72

Bulletin trimestriel édité par les syndicats FSU du Second degré

N°101

Février 2018

Prix : 0.5 €

SECOND DEGRÉ 72 29 place d'Alger 72000 Le Mans Tél: 02.43.28.69.58

Fax: 02.43.23.33.73

site internet : http://snes72.org mél : snes72@nantes.snes.edu Réunion mutation intra Mercredi 21 mars de 14h30 à 17h30 Maison des associations place d'Arcole Le Mans

Déposé le 20/02/2018 Le Mans CTC



Sommaire 3

Edito	p. 1	Une brève histoire du Snes	p. 2
Salaire correct exigé	p. 3	Un autre nom pour le collège Vercel	p. 4
3 mois d'éducaton - Changement d'année	p. 5	Le collège du Ronceray menacé de fermeture	p. 6

L'ÉDITO

De la coupe aux lèvres

par Laurent Blancs

l est souvent utile de se replonger dans d'anciennes lectures. Ainsi pouvons-nous relire avec intérêt une lettre adressée à tous les fonctionnaires, en date du 12 avril 2017. Dans cette missive, l'auteur promet aux agents publics d'augmenter leur pouvoir d'achat « comme celui des salariés des entreprises » et précise bien que « le salaire net sera augmenté ». Belle promesse en vérité. Vous avez reconnu l'auteur : Emmanuel Macron devenu, entre-temps président de la République. Alors que l'immense majorité de la presse tresse des lauriers au président « qui-fait-ce-qu'il-a-promis », il peut être instructif de faire un petit bilan de cette promesse-là.

Si E. Macron compte respecter cet engagement avouons qu'il n'en donne pas de signal évident. Depuis sa prise de fonction, les fonctionnaires ont dû faire face au rétablissement de la journée de carence (qui est, rappelons-le, une décision totalement inique), au gel du point d'indice (qui aura donc augmenté de 1,2 % depuis 2010 !), au report des maigres revalorisations salariales prévues dans le cadre du PPCR, l'augmentation de 1,7 % de la CSG (augmentation très imparfaitement compensée, contrairement à tout ce qui peut être dit) sans oublier une augmentation des cotisations retraite (il est vrai décidée par Sarkozy en 2010).

Au total, loin d'une hausse du salaire net nous sommes bel et bien face à une baisse nette! La situation est tellement en contradiction avec les promesses que le Recteur a jugé bon de s'adresser aux personnels pour expliquer la baisse des salaires de janvier et tenter ainsi de désamorcer une grogne naissante et bien légitime. Notre Jupiter national a donc fait sienne la maxime du petit père Queuille qui disait que « les promesses n'engagent que ceux qui y croient »! Trahissant ainsi sa parole publique, E. Macron inflige aux fonctionnaires une baisse réelle de leur pouvoir d'achat.

Cette trahison est en cohérence totale avec la vision qu'a ce pouvoir de la Fonction Publique : elle est vue comme une charge insupportable dont il convient au plus vite de diminuer les coûts en se fixant l'objectif de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires d'ici 2022. Fonctionnaires présentés, une nouvelle fois, comme d'affreux privilégiés dont il faut revoir le statut honni sur lequel le Président croit bon d'ironiser en soulignant qu'« il date de Maurice Thorez ». C'est toute une vision managériale de la société qui se met ainsi en place. La France de Macron est une France faite pour « les premiers de cordée », les seuls importants, les seuls à avoir une réelle utilité sociale, ceux

qui réussissent. Les autres sont des « gens qui ne sont rien », quantité négligeable, qui se complaisent dans leur néant et qu'il convient, bien évidemment, de ne pas conforter dans leur état. Ils veulent s'en sortir ? Ils n'ont qu'à entreprendre, chercher à devenir riches en écrasant les autres. Ce dont Sarkozy et tant d'autres rêvaient, Macron est en train de le réaliser : le libéralisme triomphe en France.

Et l'École n'est évidemment pas épargnée. Au nom d'une lutte contre un fantasmé « égalitarisme » notre ministre, autre coqueluche des médias, met, par petites touches successives, en place un système éducatif qui devient une machine à sélectionner de plus en plus tôt et qui aboutira, inéluctablement, à pénaliser les élèves issus des couches socioculturelles les plus défavorisées. Parcoursup (qui remplace le si décrié APB) abroge, dans les faits, la valeur universelle du baccalauréat comme premier diplôme universitaire et fait des conseils de classe de Terminale des filtres de sélection, le tout dans une totale improvisation et une surcharge de travail pour les enseignants. Le nouveau baccalauréat, annoncé dans un assourdissant concert médiatique, génère une nouvelle organisation du lycée qui instaurera des baccalauréats « maisons », dont la valeur variera selon les établissements, et qui ne simplifie absolument rien, bien au contraire. Dans ce lycée labyrinthique mis en place par J.M. Blanquer seuls les élèves dont les familles disposent des bons codes sauront trouver leur voie ; les autres...

Cette politique éducative mène à véritable rupture du pacte éducatif républicain. L'École n'est plus là pour donner à chacun des chances de réussir, former des citoyens éclairés, dotés d'un esprit critique, elle est là pour distinguer le petit groupe des futurs « premiers de cordée », cette minorité qui trouvera sa place dans la mondialisation. L'École est mise au service de la « start-up nation » si chère à notre Président.

Loin, bien loin, si loin, des valeurs fondatrices et fondamentales de l'École républicaine. Mais il est vrai que nous parlons là d'un temps bien antérieur à Maurice Thorez, c'est dire!

Destruction progressive de notre modèle éducatif républicain, mépris des fonctionnaires, baisse du pouvoir d'achat, là est le vrai bilan d'E. Macron. Décidément, pour ce Président bien plus que pour beaucoup d'autres, il y a loin de la coupe aux lèvres, des belles promesses à leur réalisation.

Une brève histoire du \$NE\$ Episode 2

par Jeoffrey-Gaylord Remaud

Les années Trente sont marquées par une syndicalisation croissante des personnels du second degré.

Ceux-ci cherchent à se structurer : C'est ainsi que progresse le syndicat autonome des professeurs de lycée et de l'enseignement secondaire féminin, au sein duquel un fort courant prône la confédéralisation, c'est-à-dire l'adhésion à la CGT. Un certain nombre d'enseignants y sont d'ailleurs déjà également affiliés, puisque la double affiliation est autorisée.

En 1933, c'est le propre président du syndicat, Edmond Lackenbacher, qui fait au congrès la proposition de rejoindre la CGT. Majoritaire, la motion n'obtient pourtant pas les deux tiers statutairement nécessaires. L'année suivante, il renouvelle sa proposition, qui est cette fois-ci largement rejetée, provoquant sa démission.

En décembre 1935, les fédérations de l'enseignement de la CGT (FGE) et de la CGTU (FU) fusionnent, anticipant la réunification syndicale qui se réalise dans le cadre du Front Populaire. Maurice Janets devient secrétaire général du syndicat unifié des professeurs de lycée CGT, tout en restant adhérent du syndicat autonome...

En 1937, après une ultime tentative de faire adhérer le syndicat autonome à la CGT, les partisans de la confédéralisation, et notamment Lackenbacher, décident de le quitter et de créer le Syndicat des Personnels de l'Enseignement Secondaire (SPES) qui, avec le Syndicat national des personnels des écoles primaires supérieures (puisque le Front populaire vient de porter l'obligation scolaire de 13 à 14 ans), vont rassembler environ 7 500 adhérents juste avant le déclenchement de la Guerre.

En 1939, lorsque la direction de la CGT décide d'exclure les syndicalistes communistes qui ne désavoueraient pas le Pacte germano-soviétique, Janets, très attaché à l'unité, refuse d'appliquer la consigne dans son syndicat. Le syndicat est très affaibli en raison des camarades morts au combat comme Lackenbacher ou prisonniers en Allemagne. Par la suite, comme tous les syndicats de fonctionnaires, le SPES est interdit le 15 octobre 1940 par le régime de Vichy. Les mesures antisémites dues au 1er statut des juifs du 3 octobre, publié le 18 octobre 1940, qui révoque de nombreux collègues, choquent la profession.

Même si quelques rares militants de la FGE se sont fourvoyés dans la collaboration après avoir défendu un pacifisme intégral, la majorité des membres du SPES s'engage donc dans la résistance, de manière active. Une vie syndicale reprend clandestinement avec la reconstitution dès 1941 d'un bureau secret de la fédération générale de l'enseignement CGT.

En 1943, des contacts sont pris entre les anciennes directions du SPES et du syndicat autonome, et la décision de créer un nouveau syndicat est officialisée en décembre 1944.

Il prend le nom de Syndicat national de l'enseignement secondaire (SNES), et s'affilie à la CGT. Maurice Janets, syndicaliste résistant, proche du réseau Libération-Nord, devient le premier secrétaire-général du SNES.

Salaire correct exigé

Avec la nouvelle baisse de notre pouvoir d'achat en ce début d'année, encore une fois la rémunération des professeurs, CPE et Psy EN en France est attaquée et la situation s'aggrave. La question des salaires, c'est celle de la reconnaissance de nos métiers.

Mesurons-nous combien le pouvoir d'achat des enseignants a baissé ces dernières années en France ? Découvrez les chiffres qui font mal à nos salaires.

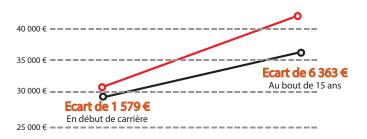
En collège et lycée, les enseignant-e-s allemands sont payé-e-s 56 % de plus que leurs collègues français.







Après 15 ans de carrière, l'écart de salaire avec les enseignant-e-s de pays comparables est multiplié par 4.



À niveau de qualification égal, les professeurs, CPE et PsyEN sont nettement moins payé-e-s que les autres cadres, publics ou privés.

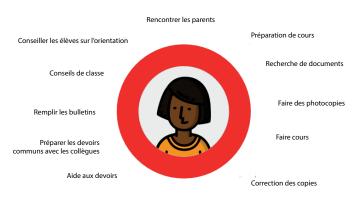
Enseignants (cadres) 2 754 €

Autres cadres de la Fonction publique d'état 3 622 €

Cadres du privé 4 141 €

Le salaire horaire réel des enseignants est nettement inférieur au salaire horaire moyen

Salaire net mensuel moyen d'un professeur certifié à temps complet en 2015 : 2 583 €



Réunions avec le chef d'établissement



En 1980, professeurs, CPE et PsyEN débutant-e-s gagnaient 2 X le SMIC, aujourd'hui c'est 1,25 X le SMIC.



Paye de janvier 2018 : nouvelle dégradation !

La paye du mois de janvier 2018 a marqué une nouvelle dégradation : hausse de la retenue pour pension civile, aucune revalorisation de la valeur du point d'indice alors que l'inflation repart à la hausse, augmentation de la CSG compensée imparfaitement. Et les premières retenues pour jour de carence pas encore été faites mais pèseront sur les prochaines payes...

L'administration tente de justifier les baisses de salaires constatées sur les fiches de paye par la seule augmentation de la retenue pour pension civile comme le montre cette lettre d'une secrétaire générale d'académie à tous les personnels qui semble découvrir maintenant le problème, en réalité c'est bien l'ensemble de la politique salariale du gouvernement qui est en cause.

Alors le 22 mars Toutes et tous mobilisé-e-s

Un autre nom pour le collège Roger Vercel, vite!

par Lionel QUESNE

epuis longtemps déjà le sujet fait polémique et depuis plusieurs années les collègues de cet établissement et les familles le fréquentant font savoir qu'ils ne souhaitent plus voir ce nom accroché à la porte d'entrée. Et on les comprend!

Si l'on connaît Roger Vercel (pseudonyme de Roger Crétin) comme le lauréat du prix Goncourt 1938 pour son roman Capitaine Conan, on sait peut-être

moins qu'il a collaboré en tant que chroniqueur au journal Ouest-éclair où il a commis le 16 octobre 1940 un article particulièrement abject dans lequel il écrivait par exemple « l'élimination du Juif en tant que penseur et écrivain réagira d'extraordinaire façon sur la littérature de demain. » Et tout le reste est à l'avenant.

On conçoit aisément qu'un tel auteur ayant trempé sa plume dans l'antisémitisme le plus noir n'ait pas sa place au fronton d'un collège et qu'il est choquant de l'associer à une

école de la République tant les valeurs qu'il véhicule sont aux antipodes de celles portées par l'Éducation nationale.

Nous le concevons aisément mais ce n'est pas le cas de tout le monde. Depuis de trop nombreuses années on assiste à une résistance (le mot n'est peutêtre pas bien choisi) acharnée des élus de la majorité départementale, à commencer par celles de ses présidents successifs, quand il leur est demandé de mettre fin à cette situation aberrante.

Le dernier exemple en date est fort récent puisqu'il ne remonte qu'au dernier CDEN (12 février 2018).

Afin de relayer de nouveau l'action des collègues et du CA de ce collège, la délégation FSU avait déposé une question diverse s'interrogeant sur le bien-fondé de l'actuelle appellation et le désir exprimé massivement de la remplacer par celle de « Simone Veil ». Ce choix est effectivement plein de sens dans un quartier où de nombreuses rues portent le nom de déportés. Il a en outre l'avantage d'être consensuel

et de dépasser les traditionnels clivages politiques. Ajoutons que sur les 58 collèges sarthois seulement deux portent des noms de femmes. À l'heure où la parité entre dans les mœurs, il ne serait pas déplacé de s'engager ici aussi dans cette voie.

Et bien en dépit de tous ces excellents arguments M. Le Mener s'est lancé dans une défense virulente de l'actuelle appellation avec des arguments aussi sidé-

rants que l'injure qui serait ainsi faite à la famille et aux descendants de R. Vercel ou que si la justice n'a pas cru bon de condamner l'auteur manceau, c'est qu'il n'y avait aucune charge contre lui.

Rappelons seulement que Vercel est un pseudonyme et que ses descendants ne sont pas connus sous ce nom. Il est en outre consternant que le souci des familles n'inclut pas celles des déportés. Elles sont pourtant si peu indifférentes à l'affaire que début 2012 la Fédération nationale des déportés, internés

résistants et patriotes (FNDIRP) a officiellement demandé, preuves à l'appui, que soient débaptisés les deux collèges français portant ce nom : ceux de Dinan et du Mans.

Quant à l'impunité de R. Vercel elle n'est pas si totale que cela puisque cet auteur qui était aussi professeur de collège a été mis à la retraite d'office le 1er mai 1945 aux motifs :

- Qu' il a continué pendant l'occupation jusqu'au début de 1944, sa collaboration au journal Ouest-Eclair, alors sous contrôle allemand
- Que « rien n'obligeait M. Roger Vercel à cette collaboration favorable à la propagande ennemie »
- Que l'attitude de M. Roger Vercel est d'autant plus répréhensible qu'il jouit d'une certaine autorité dans le monde littéraire

Alors si l'Éducation nationale a promptement rayé des cadres M. Vercel, qu'attend le Conseil départemental pour effacer son nom de la façade d'un collège ?

Trois mois d'éducation en Sarthe (Décembre – février)

par Lionel Quesne

7 décembre : et toujours pas de remplaçant. Ce coup-ci c'est au lycée Bellevue qu'un congé de maternité n'est pas suppléé. Il faut dire que ce n'est pas facile à prévoir.

14 décembre : le Conseil départemental fait connaître son plan de modernisation pour les collèges sarthois. Il est vrai qu'il y a souvent urgence. Mais si rénover, c'est bien, entretenir ce n'est pas mal non plus. Encore faut-il pour cela laisser des moyens humains dans les établissements.

19 décembre : la Région dévoile à son tour ses projets d'investissements pour les lycées. Rien pour la Sarthe. On ne peut pas accuser la présidente de favoritisme.

12 janvier : Où l'on apprend qu'au collège de La Foresterie à Bonnétable les élèves peuvent utiliser leur téléphone portable. C'est Blanquer qui a dû être content d'apprendre ça, lui qui veut les mettre dans des casiers!

Par ailleurs le feuilleton des remplacements non pourvus continue. Au collège Roger Vercel, il manquait un professeur d'éducation musicale depuis septembre et un professeur de mathématiques depuis novembre. Un potentiel est venu... puis est reparti. Sa candidature n'a finalement pas été retenue. Ah si nous avions des titulaires en nombre suffisant...

13 janvier: On découvre que le lycée Yourcenar au Mans est pollué par des « substances volatiles » émanant de l'ancien site industriel sur lequel il est construit. Les autorités de tutelle soutiennent que les niveaux de pollution sont très faibles et se sont engagées à présenter, aux représentants des parents d'élèves et des personnels, les résultats complets des mesures réalisées en 2014. Une autre campagne de mesure est en cours dont les résultats seront connus mi mars.

17 janvier : Les collègues de R. Vercel font savoir qu'ils désirent changer le nom de leur établissement et opté pour « Simone Veil » (voir l'article dans ce N°101). Un choix judicieux.

27 janvier : La présidente de région, Mme Morançais, inaugure un Apprentibus chargé d'aller porter la bonne parole de l'apprentissage de collège en collège. C'est bien connu, l'apprentissage, y a qu'ça

d'vrai. Depuis le gouvernement a fait savoir qu'il confierait l'apprentissage au patronat. « Si j'avais su, j'aurais pas dépensé mes sous » doit se dire Mme Morançais.

2 février: Dégât collatéral à peine surprenant de la mise en place du casse-tête « Parcoursup » et l'effacement programmé des Psy-En du processus d'orientation: des coachs d'orientation déboulent sur le marché; Les premiers ont ouvert leurs portes au Mans. L'Éducation nationale est un beau gâteau qui en fait saliver plus d'un. Et ce n'est pas fini! Les certificateurs de tous poils se frottent aussi les mains.

6 février: Journée nationale d'action contre les projets de réformes du bac et du lycée et contre les suppressions massives de moyens, surtout en collège (moins 36 ETP dans le département). Le SNES 72 organise une AG des personnels et obtient une audience auprès du DASEN qui entend les revendications exprimées en AG.

Changement d'année difficile

par Christian Laplagne

Don sang que ce début d'année a été délicat pour la majorité des retraités! En plus des hausses nombreuses et variées, les retraités ont dû subir une ponction importante par le biais de l'augmentation de la CSG pour aider à faire vivre les actifs dans la cinquième puissance mondiale. Étonnant tout de même! Certains esprits chagrins vont jusqu'à dire que cela va surtout servir les déjà plus nantis des salariés...

Nos gouvernants et tous les joyeux drilles de Bercy qui ne manquent pas d'imagination quand il s'agit de raboter nos pensions, risquent ainsi de multiplier les prélèvements. Il faut donc redoubler de vigilance. Le SNES-FSU prendra toute sa place dans ce combat.

C'est dans cet esprit que nous organisons le 22 mars une réunion FSU sur les protections sociales en danger ainsi que sur l'avenir des retraites en présence de Marylene Cahouet responsable nationale des retraités SNES-FSU. Elle se tiendra à la salle Edith Piaf à 14h30. Nous confirmerons l'heure et le lieu.

Auparavant nous aurons l'occasion le 15 mars de manifester notre désapprobation dans un mouvement national. Nous nous réunirons avec l'intersyndicale le 21 Février pour en arrêter les modalités.

Il est hors de question de se laisser plumer sans se battre.

Le collège du Ronceray menacé de fermeture

ors du CDEN du mois de novembre le Conseil départemental a annoncé l'ouverture d'une phase de réflexion et de consultations sur l'avenir du collège du Ronceray. Le CD avait alors également annoncé qu'il en communiquerait le bilan au CDEN du mois de février en ne cachant pas que l'option de la fermeture était fortement envisagée.

En définitive, lors de ce CDEN, l'intervention du président du CD à laquelle s'est associé le DASEN s'est achevé dans un premier temps en laissant les choses encore en suspend. Le tableau dressé était sans appel mais la décision n'était pas clairement formulée. Le préfet a seulement conclu en disant que si le CD optait pour une fermeture, il fallait qu'il le saisisse car il était le seul à pouvoir la prononcer.

Estimant que cela faisait trop longtemps que les collègues et les familles étaient sur le gril, la délégation FSU est alors intervenue pour demander quand le CD allait faire connaître sa décision définitive. C'est alors que le président du CD a proposé un vote pour avis à bulletins secrets pour que, selon ses dires, « chacun se prononce en son âme et conscience ». Nous avons fait valoir que nous n'étions pas là à titre individuel mais en tant que représentants d'organisations qui n'avaient rien à cacher à ceux qui les avaient désignés. Il fut donc procédé à un vote à main levée au cours duquel nous nous sommes abstenus.

Revenons tout d'abord sur la signification générale d'une abstention et commençons par rappeler cette évidence : il ne s'agit en aucun cas d'un vote «pour». Ici la formule «qui ne dit mot consent» ne fonctionne pas. Communément quand les gens s'abstiennent-ils? Quand ils n'arrivent pas à trancher entre plusieurs arguments. En l'occurrence, ils étaient de trois ordres. - D'un côté, il y a le maintien d'un service public de proximité qui peut être structurant pour le quartier - Parallèlement à cela, il y a la qualité de ce service constitué par l'implication des personnels et les faibles effectifs par classes qui permettent une attention soutenue portée à chaque élève. - D'un autre côté, il y a le constat d'une perte continue de mixité sociale ainsi qu'une diminution constante des effectifs résultant en grande partie d'une fuite des élèves vers le privé. Ce pour aboutir au nombre de 134 élèves prévus pour la rentrée prochaine. Ceci peut aussi représenter un risque d'essoufflement de la dynamique pédagogique. Entre ces éléments divergents, nous n'avons pas réussi à voir pencher la balance d'un côté ou d'un autre.

Cependant ceci ne nous a pas empêché de nous soucier du sort des élèves et des personnels. Au CTSD du 25 janvier dernier nous avons été la seule organisation syndicale à déposer une question diverse sur l'avenir du Ronceray et lors du dernier CDEN nous avons aussi été les seuls à intervenir pour qu'au moins cesse l'incertitude. Il y a en effet urgence à y voir clair car si la fermeture est prononcée, il faut que les personnels de l'établissement puissent participer au mouvement et demander leur mutation, ce qui ne semblait pas une dimension tout à fait prise en compte par nos interlocuteurs. Nous avons rempli notre mission de représentants des personnels.

Ce qui ne fut pas le cas de ceux que nous n'avons jamais entendu, dans aucune instance, ni pour interroger ni pour argumenter en faveur de l'établissement. Et nous ne parlons pas de ceux qui se sont prononcés en faveur de la fermeture comme la moitié des représentants de l'UNSA, une sur deux. L'autre s'est prononcée pour mais en bonne mathématique un plus annule un moins. Autrement dit l'UNSA s'est aussi abstenue.

Le CD a fait savoir qu'il délibérera le 23 février prochain lors de la commission permanente du Conseil départemental. Qu'il tienne au moins cet engagement!

